

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240722-d-2024-27-AU
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (C.I.G.) – Convention relative à l'assistance technique dans l'instruction des dossiers CNRACL.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 452-40,
Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) peut intervenir sur la prise en charge des dossiers CNRACL.

DECIDE

DE SIGNER avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, dont le siège est situé 15 rue BOILEAU à Versailles, une convention relative à l'assistance technique dans l'instruction des dossiers CNRACL. La convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par période de 3 ans. Le traitement des dossiers est soumis à une participation financière s'élevant pour 2024 à 46,50€/heure.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 22 juillet 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT